



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-deuxième session

Rome, 16-19 juin 2010

LE SOL: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT

Table des matières

	Pages
I. L'enjeu	1
II. Les sols pour la sécurité alimentaire, les services écosystémiques, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement: une perspective intégrée	2
III. Travaux de la FAO sur les sols et capacités actuellement disponibles	4
IV. Un partenariat sur les sols pour la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement	6
V. Processus mis en place par la FAO pour préparer le Sommet de la Terre de 2012 (Rio, vingt ans après)	7
VI. Conseils du comité	8

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. L'enjeu

1. Le rapport de la FAO sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde indique que 1,02 milliard de personnes ont souffert de la faim et de la sous-alimentation dans le monde en 2009. La plupart des personnes sous-alimentées et les ruraux pauvres vivent souvent dans des zones marginales gravement touchées par la baisse de la productivité des sols, la dégradation des ressources en sols et en eau et des ressources biologiques et la perte consécutive des services écosystémiques vitaux dont dépendent leurs moyens d'existence.
2. Un pourcentage non négligeable des terres agricoles, y compris les pâturages, est modérément à gravement touché par la dégradation des sols, ce qui entraîne des dépenses élevées en intrants et un déclin de la productivité et des services. Le changement climatique devrait exacerber les effets de la dégradation des sols, en favorisant les sécheresses et le stress thermique, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et la recrudescence des ravageurs et des maladies. Les pressions exercées sur les ressources en terre sont en perpétuelle augmentation en raison de la croissance démographique et du changement des habitudes des consommateurs, en particulier dans les pays émergents. À moins d'être correctement maîtrisée, la dégradation inexorable des terres observée dans les exploitations grandes et petites, vouées à l'agriculture de subsistance ou à l'agriculture commerciale, et provoquée par les agriculteurs pratiquant des systèmes agricoles non durables (qu'il s'agisse de production végétale, d'élevage ou de foresterie), privilégiant les besoins à court terme, entraînera la poursuite du déclin de la productivité des sols et la perte de la gamme de services d'approvisionnement, services socioculturels, services régulateurs et services d'appui fournis par les écosystèmes.
3. Les sols sont les supports des systèmes de production alimentaire qui assurent la vie et les moyens d'existence des êtres humains – en fournissant le substrat et les éléments nutritifs indispensables à la vie végétale et animale ainsi que les moyens d'absorber et retenir l'eau de pluie et d'entretenir le cycle hydrologique fondamental pour la vie sur Terre. Les sols assurent également un grand nombre de fonctions vitales ayant trait au cycle des nutriments, à la fixation du carbone du sol, à la régulation climatique et à l'infiltration des eaux de pluie et leurs services de maintien des réserves alimentaires et hydriques sont une base de la stabilité environnementale, économique et sociale.
4. Des solutions techniques valides, un partage des connaissances, des politiques, des investissements et une meilleure connaissance de la question sont indispensables si l'on veut appuyer les efforts déployés par les utilisateurs des terres pour maintenir et régénérer les ressources en sols dont nos moyens d'existence dépendent. Cette démarche favorisera l'obtention des multiples bénéfices d'une agriculture efficace et productive, la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures et la réduction des risques pesant sur les moyens d'existence du fait du changement et de la variabilité climatique.
5. Consciente de l'importance des sols pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la FAO joue un rôle majeur dans l'avancée des connaissances sur les ressources en sols et la diffusion des technologies et approches de gestion durable des sols dans une palette d'écosystèmes et de contextes socio-économique. Toutefois, les sciences et les connaissances en matière de pédologie, tant à la FAO que dans les organisations partenaires et dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement d'un grand nombre de pays, se sont progressivement érodées tandis que l'investissement s'est contracté dans ce domaine vital au cours des dernières décennies. Il est indispensable que la FAO accorde une attention renouvelée aux sols, si l'on veut être en mesure de conduire les programmes d'action relatifs à la sécurité alimentaire et au changement climatique, dont l'importance est aujourd'hui critique.

6. Le présent document propose des moyens de maintenir et relancer le rôle de la FAO en tant que centre d'excellence sur les sols, aux fins de l'instauration de la sécurité alimentaire, et de continuer à aider les pays membres à maîtriser la gestion durable des ressources en terre ainsi que la dégradation des terres, pour accélérer la croissance agricole, favoriser l'adaptation au changement climatique et atténuer celui-ci ainsi que faire front aux autres défis mondiaux.

II. Les sols pour la sécurité alimentaire, les services écosystémiques, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement: une perspective intégrée

7. Le sol est une composante essentielle de la terre et des systèmes de production. Il remplit des fonctions écosystémiques importantes d'approvisionnement et de régulation, en permettant les échanges d'énergie et de matière entre la biosphère, l'atmosphère, l'hydrosphère et la lithosphère. Le sol est un habitat et un puits de carbone majeur et, à ce titre, il fournit des substrats et un support pour les cultures, tout en mettant les éléments nutritifs et l'eau à la disposition des végétaux. Dans ce contexte, des sols sains sont la clé de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ils fournissent divers services écosystémiques, tels que le maintien de la biodiversité et l'adaptation à la variabilité et au changement climatique dans le cadre plus large du développement durable.

8. Le sol est fondamentalement une ressource non renouvelable: il peut être facilement dégradé alors que sa régénération demande énormément de temps. Le rôle primordial du sol en tant que fournisseur de services écosystémiques vitaux mérite d'être davantage reconnu par les hauts responsables politiques, les spécialistes techniques concernés par l'alimentation, l'agriculture et la gestion de l'environnement et l'ensemble des divers utilisateurs des terres. Les services fournis par des sols sains doivent être évalués et rémunérés non seulement pour leurs services productifs mais aussi pour les autres effets externes positifs qu'ils génèrent. La possibilité pour les utilisateurs des terres de percevoir des paiements pour services environnementaux peut servir à encourager l'adoption de systèmes d'utilisation des terres et de pratiques de gestion des sols plus durables et à améliorer la viabilité économique d'un système de gestion donné.

9. Un rôle majeur des sols à cet égard, est celui de producteur d'"eau verte" stockée dans le sol et d'"eau bleue" fournie aux utilisateurs de l'aval. Dans les bassins versants, les utilisateurs des terres de l'amont qui gèrent mieux leurs ressources en sols peuvent générer des crédits associés à l'eau verte pour compléter les revenus tirés de la vente des produits alimentaires et autres. Divers mécanismes fonctionnent aujourd'hui dans plusieurs régions, sous l'impulsion de l'Amérique latine, où les utilisateurs des terres de l'amont sont rémunérés pour leur contribution à la fourniture d'eau, offrant toutes garanties en termes de quantité et de qualité, à l'aval.

10. La fonction de piégeage du carbone remplie par les sols dans les systèmes de production et les systèmes de subsistance appropriés est un autre service potentiel susceptible d'être rémunéré. Jusqu'à récemment, la plupart des efforts visant à utiliser l'agriculture pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ont concerné le piégeage du carbone en surface, dans la mesure où le Mécanisme pour un développement propre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), établi dans le cadre du Protocole de Kyoto, reconnaît exclusivement le boisement et le reboisement comme des activités de piégeage acceptables. Plus récemment, des mécanismes de financement REDD+¹ ont été élaborés pour tenir compte de la déforestation et de l'inversion de la tendance à la dégradation des forêts, ainsi que des multiples bénéfices des écosystèmes, y compris la création de bassins de carbone au-dessus et en dessous de la surface du sol. Le sol est le plus grand réservoir de carbone du cycle du carbone terrestre et son potentiel d'atténuation n'a pas d'équivalent, à condition d'être associé à l'intensification du

¹ REDD+ (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement - plus conservation, gestion durable des forêts et augmentation des réservoirs de carbone forestiers dans les pays en développement).

piégeage du carbone au moyen de la production de biomasse. On observe également un redoublement d'intérêt et de mobilisation concernant la possibilité d'exploiter le potentiel des sols en termes de piégeage du carbone et de générer des revenus additionnels pour les petits agriculteurs au titre des mécanismes de financement du carbone. Sous réserve du succès des négociations, un mécanisme pourrait être mis en place d'ici à la prochaine Conférence des Parties à la CCNUCC. Ce type de mécanisme d'appui devrait aussi être étendu à la régénération des bassins de carbone et à la réduction des émissions grâce à l'adoption de pratiques agronomiques adaptées, bien que l'évaluation et l'obligation redditionnelle soulèvent des difficultés non négligeables.

11. Les efforts déployés pour améliorer le piégeage du carbone dans le sol peuvent donner naissance à des options gagnantes sur toute la ligne, ayant des retombées positives sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. La plupart des pauvres dans le monde sont des producteurs travaillant sur des terres médiocres, où le carbone organique du sol a été épuisé par des années d'activités productives extractives. Il est prouvé qu'en accroissant les réserves de carbone du sol, grâce à une meilleure gestion de la matière organique, en réduisant le bouleversement répétitif du sol ou en évitant le labour mécanique et le brûlage des résidus de cultures et des prairies, on améliore les propriétés biophysiques et chimiques du sol, ce qui contribue à améliorer et stabiliser les rendements des cultures et la productivité des prairies/terrains de parcours. De plus, ces pratiques favorisent l'absorption et la rétention de l'eau de pluie, facilitent le déroulement du cycle de l'eau, améliorent la résistance à la sécheresse et atténuent les risques d'inondation. Ainsi, tout en contribuant à atténuer le changement climatique par le biais du piégeage du carbone, et à améliorer la sécurité alimentaire, ces pratiques de gestion renforcent aussi la capacité des agriculteurs et des éleveurs de s'adapter au changement climatique. La création de mécanismes d'incitation financière encourageant la régénération du carbone organique du sol peut, tout en améliorant le bilan du carbone dans l'agriculture, servir de stratégie clé pour améliorer la productivité agricole et la gestion durable des terres et réduire la vulnérabilité des petits producteurs.

12. Un grand nombre de formes de piégeage du carbone du sol liées à l'agriculture sont des moyens peu onéreux d'atténuer le changement climatique, susceptibles d'être rapidement mis en œuvre avec l'adoption d'une série de technologies de gestion durable des terres, à l'efficacité reconnue, telles que l'agroforesterie, les systèmes intégrés de culture et d'élevage qui font un usage plus efficace des ressources organiques, les systèmes d'agriculture de conservation qui associent le non labour ou un labour minimum au maintien d'une couverture végétale permanente et à des systèmes de rotation des cultures, et les systèmes d'agriculture biologique. Ces stratégies génèrent aussi sur le long terme des bénéfices importants en termes de sécurité alimentaire, bien qu'elles demandent souvent des investissements et des mécanismes de compensation pour soutenir les agriculteurs pendant une période de transition. Il sera nécessaire de conduire des programmes d'investissement ciblés et de mettre en place des mécanismes de paiement équitable si l'on veut promouvoir l'adoption des pratiques de gestion recommandées pour rétablir la qualité des sols, en particulier chez les agriculteurs pauvres des zones marginales.

13. À cet égard, des progrès politiques importants ont été accomplis dans le cadre de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome, 16-18 novembre 2009), qui a explicitement reconnu le lien existant entre atténuation, adaptation et sécurité alimentaire. Les membres de la FAO, ont affirmé dans la Déclaration qu'ils avaient *"pour but d'améliorer et de perfectionner des mécanismes de financement novateurs et d'autres mesures appropriées pour accompagner l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci qui soient accessibles aux petits agriculteurs et soient fondés sur des dispositions institutionnelles équitables, transparentes et efficaces"*.

14. Il sera également du plus haut intérêt que les négociations actuellement conduites sous les auspices de la CCNUCC tiennent compte de ces liens importants et contribuent à définir des mécanismes financiers et technologiques qui permettent à l'agriculture et au piégeage du carbone du sol de contribuer aux efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation, notamment dans le cadre

des activités d'atténuation appropriées menées à l'échelle nationale et des programmes d'action nationaux conduits aux fins de l'adaptation. La FAO a intensément plaidé pour que l'agriculture et le piégeage du carbone du sol soient incorporés dans les résultats éventuels des négociations de la CCNUCC. Elle a aussi souligné que de nombreuses pratiques agricoles, en particulier celles qui favorisent le piégeage du carbone du sol, sont susceptibles d'avoir des retombées positives sur l'adaptation climatique, la sécurité alimentaire et le développement rural. Ce type de synergies, fait de l'agriculture une option attrayante si l'on veut conduire précocement des interventions liées au changement climatique, en particulier dans les pays en développement dont l'économie repose sur l'agriculture, à condition que les éventuels arbitrages soient eux-aussi judicieusement gérés.

15. La FAO, maintenant rejointe par un groupe de ses partenaires (le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale), continuera à fournir aux Parties des informations techniques, des évaluations et une description des options envisageables, ayant trait aux manières dont l'agriculture, en particulier le piégeage du carbone du sol, peut contribuer à combattre le changement climatique, tout en préservant le rôle joué par le secteur au regard de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Ces informations, évaluations et options sont destinées à aider les Parties à prendre des décisions sur la gouvernance d'une question qui touche directement l'agriculture et est directement influencée par elle. La FAO a également demandé un appui en faveur d'opérations pilotes nationales qui permettraient de susciter la confiance et l'envie d'agir, notamment en conduisant des actions gagnantes sur toute la ligne fondées sur le piégeage du carbone du sol. La prochaine réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC, planifiée au Mexique fin 2010, et la réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, prévue à Bonn en juin 2010, seront des jalons essentiels du processus de négociation de la CCNUCC.

III. Travaux de la FAO sur les sols et capacités actuellement disponibles

16. En 1960, la FAO et l'Association internationale de la science du sol (AISS) ont collaboré dans un projet d'élaboration d'une carte mondiale des sols qui a débouché sur la production de la Carte mondiale des sols FAO-UNESCO (1970) et de la Charte mondiale des sols (1981). En 1977, le document intitulé *Framework for Land Evaluation* (Cadre pour l'évaluation des terres) a été publié et, en 1978, les premiers résultats de l'étude *FAO's Agro-ecological Zones* (étude de la FAO sur les zones agro-écologiques) ont été rendus publics puis ont été étendus à l'échelle mondiale en coopération avec l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués. Ces travaux ont servi de base à l'estimation de la capacité de production durable du monde selon différents scénarios d'apport d'intrants et à la modélisation appuyant les études prospectives de la FAO, telles que *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA). Pendant les années 1980, une grande partie de ces travaux antérieurs a été consolidée et étendue. Une contribution majeure a été l'harmonisation de la classification et de la terminologie des sols dans le cadre de l'initiative de l'AISS concernant la Base de références mondiales pour les ressources en sol et les mises à jour régulières de la carte mondiale des sols, sous l'égide du groupe de travail de l'AISS sur la base de données sols et terrain. Ces activités ont culminé en 2008 avec la publication de la base de données numériques sur les sols harmonisée à l'échelon mondial.

17. Au fil des ans, la FAO a produit de nombreux systèmes de gestion des connaissances, publications et directives, à la pointe du progrès et servant de normes de référence, construit des laboratoires de pédologie et renforcé les capacités en la matière dans les pays. L'Organisation est dépositaire de milliers de cartes des sols et est une source majeure de systèmes d'information sur les sols dans le monde entier, grâce à ses collections numériques, bases de données et sites web sur les terres et sur l'eau. La FAO a créé divers réseaux régionaux sur les sols en Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-Est, Amérique latine et ailleurs pour échanger les connaissances et les savoir-faire relatifs à la lutte contre la dégradation des sols et au maintien de la fertilité et de la productivité des sols. Ces savoirs ont répondu aux besoins, tant dans les

systèmes agricoles spécialisés modernes qui misent sur un apport considérable d'intrants pour obtenir et conserver des rendements élevés (entraînant souvent des pollutions et une perte de la biodiversité), que dans les systèmes agricoles traditionnels qui sont en passe de devenir insoutenables en raison de la pression croissante qu'ils exercent sur des ressources en terre limitées et dégradées. La Conférence de Rio de 1990 a accordé une attention renouvelée à la gestion durable des terres, en promouvant les approches participatives et intégrées de la planification de l'utilisation des terres (les directives ont été publiées par la FAO en 1994) dans le cadre du processus du développement durable (en remplacement d'une approche axée sur la production) et la FAO a été notamment l'organisation maître d'œuvre du chapitre relatif aux terres.

18. La FAO a joué un rôle de chef de file dans l'évaluation de la dégradation des terres aux échelons mondial, national et local, en particulier dans les zones arides, avec le projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides. Elle est devenue dans ce domaine un partenaire clé de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La FAO joue un rôle important en compilant, analysant et cartographiant les données numériques géo-référencées tirées de ses systèmes d'information et de ses statistiques sur les sols, l'eau, le climat, l'agriculture, la forêt et les domaines connexes. La surveillance de la sécheresse et l'utilisation de l'estimation de l'humidité des sols fondée sur les données satellite fournissent des indices plus intéressants sur les sécheresses et améliorent la prévisibilité saisonnière des rendements des cultures.

19. La FAO a été un partenaire majeur de la documentation systématique de l'inventaire harmonisé des techniques de conservation durable des sols et de l'eau et des interventions de gestion durable des terres (GDT), réalisée avec l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation. Les bases de données de l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation contiennent une série complète d'études de cas documentées, couvrant toutes les régions du monde. Des bases de données en ligne sont en cours de développement pour permettre la mise à jour interactive par les partenaires de la FAO et les membres du réseau de l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation. Cette ressource importante est en cours d'actualisation, avec l'introduction d'un grand nombre des meilleures pratiques de l'Afrique subsaharienne, grâce à TerrAfrica et à l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides. La FAO s'emploie maintenant à évaluer les technologies de GDT, en termes d'impact environnemental et socio-économique, à promouvoir l'adoption des mesures de GDT par le biais d'approches d'apprentissage conduites par les agriculteurs eux-mêmes, et à encourager les pays et les autres parties prenantes à mettre en place des dispositifs incitatifs appropriés.

20. En coopération avec la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), la FAO a montré le chemin en élaborant "l'initiative sur la biodiversité des sols", en tant que partie intégrante du programme de travail sur la biodiversité agricole, et elle a collaboré à quelques activités connexes conduites dans plusieurs pays. Par exemple, ses travaux sur l'intensification durable de la production agricole reconnaissent la nécessité de mettre à contribution les processus biologiques pour que les gains d'efficacité de la production agricole perdurent. Les systèmes d'agriculture de conservation, d'éco-agriculture et d'agriculture biologique sont de bons exemples de pratiques agricoles où les processus biologiques des sols sont améliorés par les techniques de gestion, ce qui accroît l'efficacité du point de vue des besoins en engrais et en énergie. De plus, ces pratiques qui exploitent les fonctions biologiques du sol contribuent également à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement, en piégeant le carbone, en permettant une utilisation efficace de l'eau de pluie et en accroissant l'humidité du sol pour atténuer les sécheresses. Plusieurs initiatives majeures ont été mises en œuvre à l'échelon mondial en vue d'appuyer les actions régionales et nationales visant à intégrer systématiquement la notion d'intensification durable de la production. Un bon exemple en est la consultation des parties prenantes sur la santé du sol, qui a débouché sur l'accueil d'une plate-forme de communication mondiale pour la Communauté de pratique de l'agriculture de conservation.

21. Comme le souligne la documentation du processus de Copenhague (quinzième Conférence des Parties, CCNUCC), le sol est une composante clé des diverses activités de la FAO liées au changement climatique, depuis les évaluations d'impact à l'échelon mondial jusqu'au renforcement de la capacité d'adaptation, en passant par le recensement des potentiels d'atténuation et des synergies adaptation-atténuation favorisant la sécurité alimentaire et le développement durable. En décembre 2009, la FAO a lancé un processus de consultation, en invitant des experts et des représentants des principales institutions à se pencher sur l'état des connaissances relatives à l'émission des gaz à effet de serre et au potentiel d'atténuation existant dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. La consultation a constaté que la source potentielle d'atténuation la plus importante dans l'agriculture était le piégeage du carbone du sol, grâce à la gestion améliorée des terres cultivées et des pâturages et à la régénération des sols dégradés. La FAO a aussi dressé une carte des déficits en carbone du sol qui fait apparaître les hauts lieux de piégeage du carbone du sol. La consultation a souligné qu'il était nécessaire de collecter des données, de renforcer les connaissances et les capacités et d'élaborer des politiques et des méthodologies pour faciliter la transformation du secteur agricole en une solution au changement climatique et en un secteur plus durable, productif, résistant et adapté au climat².

22. La FAO doit disposer de capacités considérables en matière de pédologie pour répondre à toutes les demandes évoquées ci-dessus et faire face aux problèmes émergents liés au changement climatique.

IV. Un Partenariat sur les sols pour la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement

23. Le Comité externe de haut niveau de la FAO sur les Objectifs du Millénaire pour le développement a proposé au Directeur général (13-14 octobre 2009), que la FAO, en sa qualité d'organisation mondiale détentrice de connaissances, prenne la tête de l'établissement d'un Partenariat mondial sur les sols, en dégageant une vision exhaustive du problème ainsi que des possibilités offertes par le Partenariat sur les sols, en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence mais aussi de préparation face aux défis du changement climatique. Le comité externe de haut niveau a suggéré que le Partenariat pilote, coordonne et catalyse les efforts à l'échelon mondial – en commençant par les connaissances, l'information et les activités liées aux sols des réseaux locaux, nationaux et régionaux pour couvrir l'ensemble des problèmes et en renforçant la capacité des pays membres d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier le premier et le septième. À cet égard, les réseaux régionaux de la FAO constituent une base solide pour l'instauration d'un Partenariat mondial sur les sols, en collaboration avec le Centre international de référence et d'information pédologique, l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, le Bureau européen des sols, l'Union internationale des sciences du sol, la Communauté de pratique de l'agriculture de conservation et d'autres. Ces réseaux pourraient être complétés par les réseaux des centres du GCRAI et les réseaux de recherche régionaux, et s'appuyer sur les partenariats qui ont vu le jour au fil des ans entre les grands instituts de pédologie de divers pays (Chine, Inde, Russie, États-Unis d'Amérique, pays de l'Union européenne et d'autres) et la FAO. Le Partenariat mondial sur les sols pourrait promouvoir plusieurs réseaux et programmes dans ce domaine ainsi que des réseaux concernant les cultures et l'élevage et les aider à mettre sur pied des actions coordonnées aux échelons national, régional et mondial, ayant trait aux problèmes pédologiques liés à des types de sols et des écosystèmes spécifiques ainsi qu'aux interrelations entre la gestion des sols, la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens d'existence et le changement climatique.

24. Grâce à des connaissances améliorées et appliquées sur les ressources en sols et afin d'aider les pays membres de la FAO à remplir leurs engagements à l'égard des Objectifs du

² <http://www.fao.org/climatechange/59239/en/>

Millénaire pour le développement et des conventions environnementales (CCD, CBD et CCNUCC) et d'appuyer la Commission des Nations Unies sur le développement durable et son processus de préparation de la Conférence de Rio, vingt ans après, le Partenariat mondial sur les sols pourrait:

- Évaluer la dégradation des terres aux échelons mondial, national et local, en englobant les évaluations de la dégradation des terres dans les zones arides.
- Documenter un inventaire harmonisé des techniques de conservation durable des sols et de l'eau et des interventions de GDT, en collaboration avec l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation.
- Promouvoir et institutionnaliser les systèmes de production durable prometteurs et les services écosystémiques pour le développement qui y sont associés, par exemple l'intensification, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la croissance économique.
- Faire reconnaître et améliorer la fourniture des services écosystémiques découlant spécifiquement de la santé du sol et des systèmes de production durable, en particulier les services assurés par le carbone, l'azote, le cycle de l'eau et l'activité biologique du sol (biodiversité des sols), qui sont associés aux pratiques améliorées.
- Coordonner l'évaluation de la santé et de la productivité des sols et celle des réservoirs de carbone ainsi que l'analyse coût-avantages des pratiques de gestion du sol améliorées.
- Valider et promouvoir l'adoption généralisée des technologies et pratiques de gestion améliorées pour accroître la productivité des sols et la sécurité alimentaire, en encourageant l'utilisation efficace des intrants, en prévenant la dégradation des sols et en régénérant les sols dégradés.
- Créer des possibilités d'apprentissage et de formation à l'intention des agriculteurs, des agents chargés de la vulgarisation et des chercheurs, sur les méthodes de gestion durable des sols et les pratiques d'agriculture novatrices. À cet égard, il serait vital de réorienter les systèmes de vulgarisation et de recherche pour répondre aux besoins des femmes rurales.
- Élaborer des directives et des normes sur la santé et la gestion des sols et apporter un soutien aux politiques et aux stratégies mettant à profit les options gagnantes sur toute la ligne offertes par la gestion durable des sols (productivité, piégeage du carbone, biodiversité des sols, bilan hydrique, sécurité alimentaire).
- Coopérer avec des partenaires extérieurs et des donateurs pour mobiliser des ressources au titre des mécanismes de financement novateurs en faveur des sols, ces derniers étant un élément central de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation du changement.

V. Processus mis en place par la FAO pour préparer le Sommet sur la Terre de 2012 (Rio, vingt ans après)

25. En cette période actuelle de crises multiples, depuis l'envolée des prix des denrées alimentaires jusqu'au changement climatique, en passant par l'effondrement économique, les hauts responsables du monde entier envisagent la possibilité de passer à une économie verte. La communauté internationale cherche de nouveaux moyens de développer le concept du développement durable d'ici au Sommet de la Terre de 2012 et au-delà, notamment en ce qui concerne les moyens pratiques de mettre en œuvre d'une manière cohérente les trois piliers de la pérennité, en abandonnant les arbitrages au profit des synergies entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

26. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quatrième session, a décidé d'organiser une Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil en 2012. Les objectifs sont les suivants: susciter un engagement politique renouvelé pour le développement durable; évaluer les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre des grands sommets; faire front aux défis nouveaux et émergents concernant notamment l'alimentation, les combustibles, le

climat, les finances et l'emploi. Les deux principaux thèmes de la Conférence sont: l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté; et le cadre institutionnel pour le développement durable. La préparation de la Conférence comportera trois réunions du comité préparatoire, dont la première se tiendra du 17 au 19 mai 2010, à la suite de la huitième session de la Commission sur le développement durable. Le département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement fait office de centre de coordination pour la Commission sur le développement durable et l'Initiative commune de crise 4 - économie verte.

VI. Conseils du comité

27. Le comité est invité à prendre acte de l'importance critique des propositions énoncées ci-dessus et à fournir des instructions sur les futurs travaux concernant les points suivants:
1. Demander à la FAO de renforcer considérablement ses capacités relatives aux sols et à la terre dans le programme de travail de l'Organisation, en mettant en lumière les perspectives ouvertes par le financement du carbone au titre du programme d'action lié au changement climatique et les possibles options, gagnantes sur toute la ligne, offertes par l'agriculture pour relever les défis de la sécurité alimentaire, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation du changement.
 2. Encourager la FAO à prendre la direction de l'établissement d'un Partenariat mondial pour les sols, similaire au Partenariat mondial pour l'eau, afin de renforcer les réseaux et capacités liés aux sols, à la terre et aux systèmes de production aux échelons national, régional et mondial. Cette démarche est également cohérente avec la réforme de la gouvernance du comité de la sécurité alimentaire mondiale et l'établissement du groupe d'experts internationaux de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
 3. Encourager et recommander l'allocation de ressources pour que la FAO puisse fournir des informations techniques et conduire des évaluations, en particulier sur le zonage agro-écologique et les statistiques relatives à l'utilisation des terres, dans le but de promouvoir, en collaboration avec ses partenaires (le FIDA, le GCRAI et la Banque mondiale), les options envisageables et les actions de plaidoyer susceptibles d'étayer les décisions prises dans le cadre des négociations en cours de la CCNUCC et d'appuyer des actions pilotes sur le terrain. Cette démarche vise à faire en sorte que les futures stratégies liées au changement climatique ainsi que les mécanismes financiers et technologiques associés tiennent compte de la productivité agricole, en particulier le piégeage du carbone du sol, et soient accessibles aux petits agriculteurs. On pourrait ainsi contribuer considérablement à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement, tout en contribuant aussi à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.
 4. Coordonner les contributions de la FAO au Sommet de Rio, 20 ans après: le département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pourrait être invité à superviser les contributions de la FAO à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. L'objectif global de cette activité ciblée serait la conception de divers scénarios de croissance durable pour le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, privilégiant le renforcement de la résistance face aux chocs. De cette manière, les pays membres seraient mieux placés pour, à la fois apporter leur soutien aux progrès accomplis sur la voie de l'instauration de la sécurité alimentaire et mobiliser une partie des investissements qui seront faits dans le cadre de l'économie verte ou du New Deal mondial vert, pour la gestion durable des ressources des écosystèmes.